



GUIDE DES FORMATIONS 2021-2022

- ▶ animateur, entraîneur ▶ arbitre, juge-arbitre
- ▶ dirigeant ▶ secrétaire administratif
- ▶ développement ▶ formateur

**Développons nos talents,
au service du Ping !**

ÉDITORIAL

LES FORMATIONS DE LA FFTT



Engagée depuis quelques années dans un processus de professionnalisation, la FFTT propose ainsi une offre de formation aux structures du tissu associatif pongiste, afin de répondre aux besoins respectifs des dirigeants, bénévoles et professionnels. Cette offre de formation est portée via son organisme de formation déclaré auprès des autorités compétentes. Le Guide des formations recense toutes les formations proposées pour cette nouvelle saison sportive. Il répertorie les formations et diplômes proposés par l'Institut fédéral de l'emploi et de la formation (IFEF). Ce guide répertorie les formations et diplômes proposés par l'institut IFEF de la FFTT.

Le guide des formations recense toutes les formations proposées pour cette nouvelle saison sportive. Il répertorie les formations et diplômes proposés par l'Institut fédéral de l'emploi et de la formation (IFEF). Ce guide répertorie les formations et diplômes proposés par l'institut IFEF de la FFTT.

Afin de faciliter sa lecture, le guide est organisé :

- ▶ Par métier ou fonction ;
- ▶ Par fiche de formation précisant le contenu, les conditions d'accès, le responsable, les tarifs et les modalités de validation.

Des pictogrammes identifient la structure organisatrice (IFEF, CREF, INSEP, CREPS) et la finalité (formation fédérale, diplôme fédéral, diplôme d'État).

Les dates et lieux des formations seront régulièrement actualisés, communiqués et consultables sur l'Espace «[Emploi & Formation](#)» du site internet de la FFTT.

À la fin de ce guide, qui vient en appui du Plan fédéral de formation (PFF), vous trouverez également es différents dispositifs de financement des formations.

Tendre vers l'excellence et devenir une organisation apprenante est notre challenge pour l'olympiade.

Le développement de la pratique passe par la qualité de l'encadrement au sens large, qu'il s'agisse de bénévoles, de salarié(e)s, de sportifs(ves) ou d'administratifs.

La formation représente un outil privilégié pour atteindre cet objectif.

Le PFF s'organise, durant ce mandat, autour des objectifs stratégiques suivants :

- Répondre aux exigences qualité grâce à la certification de l'IFEF - Institut fédéral de l'emploi et de la formation
- Construire des parcours de formation adaptés & individualisés
- Permettre l'accès à la formation pour tous, chacun à son rythme, en ayant recours à des formats multimodaux (présentiel & digital)
- Favoriser la transversalité entre les branches de la CFF formations aux compétences communes (mixer les publics)
- Évolution et adaptation des contenus de formation pour mieux répondre aux besoins du terrain avec une offre ciblée
- Développer la formation continue pour améliorer et maintenir les compétences des bénévoles et des professionnels

Isabelle WEGEL
présidente de la CFF
« Commission fédérale de formation »
isabelle.wegel@fftt.email

SOMMAIRE

Editorial	2
Sommaire	3
Vos interlocuteurs « Formation » nationaux	5
Vos interlocuteurs « Formation » territoriaux	6
Comment s'inscrire à une formation ?	7
ANIMATEUR & ENTRAÎNEUR	
Dispositif de formations et diplômes « animateur » & « entraîneur »	9
(Jeune) Initiateur de club (IC)	10
Animateur fédéral, jeune animateur fédéral (AF / JAF)	11
Entraîneur fédéral (EF)	12
CQP « moniteur tennis de table »	13
BPJEPS Éducateur sportif « tennis de table »	14
DEJEPS Perfectionnement sportif « tennis de table »	15
DESJEPS Performance sportive « tennis de table »	16
Préparation physique en tennis de table	17
Préparation mentale en tennis de table	18
Formation de formateurs « Accès des jeunes aux responsabilités »	19
ARBITRE & JUGE-ARBITRE	
Dispositif de formations et diplômes « Arbitre » et « Juge-arbitre »	21
Arbitre de club (AC)	22
Arbitre régional (AR)	23
Arbitre national (AN)	24
Juge-arbitre par équipes (JA1)	25
Juge-arbitre du Critérium fédéral (JA2)	26
Juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3)	27
Juge-arbitre national (JAN)	28
SPID Déconnecté	29
DIRIGEANT	
Valorisation et reconnaissance des dirigeants (Niveau 1)	31
Formations externes	32
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	
SPID Administratif et SPID Web	34
DÉVELOPPEMENT	
Animateur d'entretien physique - Module A	36
Ping sur ordonnance – Module B	37
Animateur(trice) Fit Ping Tonic	38
Le tennis de table en milieu carcéral	39
Le sport scolaire/ Educ'Ping primaire	40
Sensibilisation au développement durable	41

SOMMAIRE

FORMATEUR

Formation de formateurs FFTT	43
Formation de formateurs d'escortes et de délégué fédéral	44
Dispositif de formations « Formateurs arbitrage et juge-arbitrage »	45
Formateur arbitre – juge-arbitre 1 ^{er} degré (FO ARB-JA1)	46
Formateur juge-arbitre 2 ^e et 3 ^e degré (FO JA2-JA3)	47
Formateur juge-arbitre national (FO JAN)	48
Formateur arbitre national (FO AN)	49
Formation des formateurs en arbitrage (FO de FO)	50
<hr/>	
Le financement de votre formation	51 - 54
Bulletin d'inscription (Formations de l'IFEF)	55
Conditions générales liées aux formations de l'IFEF	56
Glossaire	57 - 58
Liens utiles	59
Vos espaces	60

VOS INTERLOCUTEURS « FORMATION » NATIONAUX

VOS CONTACTS PÔLE EMPLOI / FORMATION

PRÉSIDENTE DE LA CFF



Isabelle Wegel
[*isabelle.wegel@fft.fr*](mailto:isabelle.wegel@fft.fr)

DIRECTRICE IFEF



Nadine Ret
[*nadine.ret@fft.fr*](mailto:nadine.ret@fft.fr)

VICE-PRÉSIDENT DE LA CFF BRANCHE DIRIGEANTS



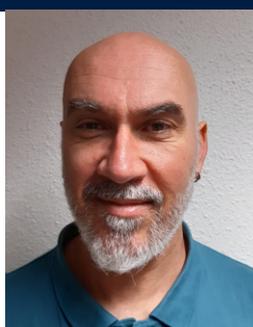
Thibaut Huriez
[*thibaut.huriez@fft.fr*](mailto:thibaut.huriez@fft.fr)

DTN ADJOINT BRANCHE TECHNIQUE



Christian Gaubert
[*christian.gaubert@fft.fr*](mailto:christian.gaubert@fft.fr)

BRANCHE SALARIÉS



Gaël Charrier
[*g.charrier@pdltt.org*](mailto:g.charrier@pdltt.org)

BRANCHE ARBITRAGE



Françoise Lapique
[*francoise.lapicque@inet-fr.com*](mailto:francoise.lapicque@inet-fr.com)

La FFTT étant engagée dans un objectif de formation inclusive et solidaire,
si vous avez besoin d'informations pour adapter votre participation,
contactez-nous :
[*handicap-formation@fft.fr*](mailto:handicap-formation@fft.fr)

VOS INTERLOCUTEURS « FORMATION » TERRITORIAUX

LES COMMISSIONS RÉGIONALES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (CREF)

LIGUES	PRÉSIDENTS DE LA CREF	COURRIELS
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Annie Le Roy	annieleroy34@gmail.com
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Gérard Sich	sich.gerard@orange.fr
BRETAGNE	Alain Tricoire	alain.tricoire@wanadoo.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE	Jean-Paul Chilon	jeanpaulchilon@hotmail.fr
CORSE	Robert Vasseur	ping@moulindecortina.com
GRAND EST	Anthony Scremin	screminanthony@gmail.com
HAUTS-DE-FRANCE	Michel Besnou	besnou.michel@liguehdfst.fr
ILE-DE-FRANCE	Véronique Beaussart	verobeaussart@yahoo.fr
NORMANDIE	Joël Derenne	jderenne@wanadoo.fr
NOUVELLE-AQUITAINE	Thierry Perrymond	thierry.perrymond@gmail.com
OCCITANIE	Marion Vayre	marionvayre@gmail.com
PAYS DE LA LOIRE	Patrick Gaudemer	formation-emploi@pdltt.org
PACA	Isabelle Wegel	isabelle.wegel@fftt.email

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION ?

Le mode d'inscription dépend de la structure qui organise la formation. La structure organisatrice est **matérialisée par un logo spécifique** situé en haut à droite de chaque fiche de formation.

ORGANISMES FFTT



IFEF

(Institut fédéral de l'emploi et de la formation)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation IFEF, vous pouvez contacter **Nadine Ret** : nadine.ret@fftt.email



CREF

(Commissions régionales de l'emploi et de la formation)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation CREF, vous pouvez contacter le **président de la CREF de votre ligue** directement sur son adresse mail (voir page 6) ou le secrétariat de votre ligue.

PARTENAIRES FFTT



CREPS

(Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives)



INSEP

(Institut national du sport, de l'expertise et de la performance)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation CREPS ou INSEP, vous pouvez contacter les **personnes mentionnées sur les fiches de formation concernées**.

Les dates et lieux des formations seront régulièrement actualisés, communiqués et consultables sur le site internet de la FFTT.

Tous les sigles utilisés dans le présent guide sont expliqués dans le glossaire (page 59).

GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

ANIMATEUR & ENTRAÎNEUR

DISPOSITIF DE FORMATIONS ET DIPLÔMES « ANIMATEUR » & « ENTRAÎNEUR »

> QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
BÉNÉVOLE

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
PROFESSIONNEL

> COMMENT Y PARVENIR ?

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

BRANCHE
SPORT

DIPLÔMES D'ÉTAT

(JEUNE) INITIATEUR DE CLUB (IC)

CQP
MONITEUR
TENNIS DE
TABLE

BPJEPS TENNIS DE TABLE

(JEUNE) ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF)

DEJEPS
TENNIS DE TABLE

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL
(EF)

DESJEPS
TENNIS DE TABLE

> VOUS SOUHAITEZ VOUS PERFECTIONNER ?

Animateur d'entretien physique

Animateur Fit Ping Pong

Préparation Mentale TT

Le tennis de table en milieu carcéral

Préparation physique en tennis de table

Moniteur de ping sur ordonnance

Le sport scolaire / Educ'ping primaire

(JEUNE) INITIATEUR DE CLUB

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIFS - Accueillir, faire découvrir

- ▶ Être capable d'accueillir les différents pratiquants et leur donner envie de pratiquer
- ▶ Être capable d'animer des séances de TT en utilisant les outils FFTT

CONTENU

- ▶ Donner l'envie d'animer et d'entraîner
- ▶ Sensibiliser aux différents domaines et champs d'intervention d'un entraîneur / animateur de tennis de table :
 - Organiser l'accueil du public en sécurité
 - Adopter une posture d'éducateur
 - Gérer, animer une séance
 - Appréhender les bases du jeu
- ▶ Connaissance des différents publics supports

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide
- ▶ Formation « Jeune initiateur de club » : catégorie d'âge « cadet » (à partir de 13 ans)
- ▶ Formation « Initiateur de club » : catégorie d'âge « senior » au minimum (à partir de 18 ans)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques (contenus mis à disposition du formé sur PerfTT2) et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Équipes techniques départementales et/ou régionales de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 100 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 21 heures dont : 4h de FOAD (Formation Ouverte À Distance)
- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 14 heures en centre réparties selon les contraintes géographiques, humaines et matérielles du responsable
- ▶ Pour le stage pratique : Expérimentation, observation en club sur une durée de 3 heures

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

📄 INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF) JEUNE ANIMATEUR FÉDÉRAL (JAF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIFS - Former, donner envie d'apprendre

- ▶ Être capable d'adapter ses interventions en fonction des publics
- ▶ Être capable de construire et animer des séances pour tous les public

CONTENU

- ▶ Savoir s'adapter aux 3 publics (4/7 ans, jeunes, loisirs adultes)
- ▶ Construire un exercice, une séance à partir d'un objectif
- ▶ Mobiliser du matériel pédagogique
- ▶ Savoir observer et intervenir dans la séance
- ▶ Savoir observer pour enseigner les aspects tactico-techniques.
- ▶ Le physique (hygiène de vie, échauffements, étirements)
- ▶ Le mental (développement de l'autonomie du joueur)
- ▶ L'environnement (fonctionnement d'un club, logique interne de l'activité, histoire du tennis de table, système des compétitions en France)

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide
- ▶ Posséder le diplôme d'Initiateur de club (jeune initiateur de club) ou équivalent
- ▶ Formation « Jeune animateur fédéral » : catégorie d'âge « cadet(te) 2^e année » (à partir de 14 ans)
- ▶ Formation « Animateur fédéral » : catégorie d'âge « senior » au minimum (à partir de 18 ans)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques (contenus mis à disposition du formé sur PerfTT2) et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Un QCM et construction/animation d'une partie de séance

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
** Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 48 heures dont 6h de FOAD
- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 28 heures réparties sur 4 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 14 heures accompagné par un cadre technique expérimenté

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL (EF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIFS - Perfectionner, faire comprendre

- ▶ Être capable d'assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau départemental)
- ▶ Être capable d'analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de construire des séances adaptées

CONTENU

- ▶ Adapter sa pédagogie en fonction des publics
- ▶ Savoir faire évoluer, modifier une séance, un exercice
- ▶ Savoir identifier et améliorer les aspects tactico-techniques d'un joueur
- ▶ Savoir démontrer les différents coups techniques
- ▶ De l'échauffement à l'éducation mentale

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide
- ▶ Pour suivre la formation : Catégorie d'âge « junior 1 » au minimum (dès 15 ans)

Pour l'examen :

- ▶ Être au moins junior 2^e année
- ▶ Avoir suivi les 5 jours de Formation entraîneur fédéral
- ▶ Posséder le diplôme d'arbitre régional (a minima la partie théorique)
- ▶ Posséder le diplôme d'Animateur fédéral (AF)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION Examen

- ▶ Le diplôme Entraîneur fédéral est délivré après réussite à un examen passé après la formation
- ▶ Seuls les candidats ayant suivi la formation (présentiel + stage) peuvent s'y présenter
- ▶ L'examen se compose de 3 épreuves :
 - 1 - Observation d'un joueur / analyse du jeu / entretien avec le jury,
 - 2 - Construction d'une séance collective de 1h30 / menée d'une séance (avec une situation au panier de balles) / entretien avec le jury,
 - 3 - Démonstration « expliquée » de 2 familles de coups

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 340 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue
- ▶ Coût de l'examen : 50 €

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 66 heures dont 10h de FOAD
- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 35 heures réparties sur 5 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 21 heures dont 14 heures accompagné par un cadre technique expérimenté

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

CQP « MONITEUR-TENNIS DE TABLE »

CQP

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Devenir Moniteur de tennis de table pour différents publics
- ▶ Rechercher une compétence professionnelle et acquérir des connaissances nécessaires à l'animation en tennis de table
- ▶ Être capable d'encadrer en sécurité des séances d'initiation collectives en tennis de table jusqu'au niveau de compétition départemental

Le titulaire du Certificat de qualification professionnelle « Moniteur tennis de table » peut intervenir au maximum 360 heures par an pour une activité d'animation rémunérée.

CONTENU

- ▶ BC 1 : Accueillir en sécurité différents publics
- ▶ BC 2 : Encadrer la séance de tennis de table
- ▶ BC 3 : Promouvoir et dynamiser l'activité
- ▶ BC 4 : S'intégrer au sein de la structure
- ▶ BC 5 : Gérer une situation d'incident ou d'accident

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Être titulaire du PSC1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Avoir 18 ans à la date limite d'inscription
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table datant de moins de 3 ans par rapport à la date limite d'inscription ou une licence sportive en tennis de table en cours de validité
- ▶ Être titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Suivi des formations « initiateur de club », « animateur fédéral », « arbitre régional » et « entraîneur fédéral »
- ▶ Formation en centre de 35h + formation Stage en situation professionnelle de 35h + 10h de FOAD

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Réfèrent technique régional CQP Moniteur tennis de table

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Examen théorique et pratique avec rapport écrit du candidat et séance d'évaluation pédagogique dite « initiation collective » - certification RNCP code : NSF 335

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ CQP délivré par le jury national
- ▶ Dossier de validation à transmettre à la FFTT accompagné d'un chèque de 75 €
- ▶ Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE : Dossier CQP - VAE

TARIF

Frais administratifs et pédagogiques minimum : 640 € pour les 80 heures de formation spécifique (2 fois 35h + 10h de FOAD).

Frais administratifs pour le passage en jury : 75 €

DURÉE DE LA FORMATION

80h dont 10h de FOAD

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF " TENNIS DE TABLE "



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir éducateur sportif professionnel de tennis de table
- ▶ Être capable d'exercer des missions d'encadrement et d'animation à finalité éducative dans le domaine sportif jusqu'au premier niveau de compétition

CONTENU

- ▶ UC1 : Encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- ▶ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- ▶ UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en TT
- ▶ UC4 : Mobiliser les techniques du TT pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum au moment de la certification
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du TT de moins d'1 an
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Toutes les formations d'État jeunesse et sports se déroulent selon le principe de l'alternance.

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : au moins 600 heures
- ▶ Formation en structure : au moins 300 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Auvergne Rhône-Alpes : Jacques Santin et Patricia Chantereau

Centre Grand Est : CREPS Nancy et Pierre Legendre

Centre Hauts-de-France : Catherine Pelletier et Anne-Laure Duong

Centre Nouvelle Aquitaine : Marie Lamarque et Xavier Lagardère

Centre Occitanie/PACA : Catherine Perdu et Emmanuel Boll

INTERVENANTS

Intervenants des CREPS, des ligues de tennis de table et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Diplôme de niveau 4 (Bac) : UC à valider
- ▶ Évaluations certificatives des 4 UC regroupées en 3 épreuves
- ▶ Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

Voir avec les organismes de formation
Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire
formation initiale, demandeur d'emploi, contrat
d'apprentissage ou de professionnalisation

DURÉE DE LA FORMATION

De 1 an à 2 ans selon les centres

RENSEIGNEMENTS

Centre AURA

CREPS Rhône-Alpes
Jacques Santin

jacques.santin@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Référent formations LAURATT

Patricia Chantereau

p.chantereau@laura-tt.fr

Centre Grand Est

Référent formations LGETT

Pierre Legendre

pierre.legendre@lgett.fr

Centre Hauts-de-France

CREPS de Wattignies

Catherine Pelletier

catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.fr

Référent formations LHDFTT

Anne-Laure Duong

annelaureduong@gmail.com

Centre Nouvelle-Aquitaine

CREPS Bordeaux-Aquitaine

Marie Lamarque

marie.lamarque@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Référent formations LNATT

Xavier Lagardère

xavier.lagardere@lnatt.fr

Centre Occitanie/PACA

CREPS de Montpellier

Catherine Perdu

formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Référent formations

Emmanuel Boll

boll_emmanuel@yahoo.fr

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF « TENNIS DE TABLE »



DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir coordonnateur-technicien ou entraîneur professionnel de tennis de table
- ▶ Être capable d'exercer des missions de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans le domaine sportif jusqu'au niveau national

CONTENU

- ▶ UC1 : Concevoir un projet d'actions
- ▶ UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'actions
- ▶ UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table de 250 heures au minimum durant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250 heures)
 - D'une expérience de pratiquant de tennis de table durant au moins 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années (attestation de licence)
 - Démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : 718 heures dont 18 heures de positionnement
- ▶ Formation en structure : 500 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Ile-de-France : CREPS IDF Châtenay-Malabry, Clémence Boutefeu

Centre Languedoc-Roussillon : Catherine Perdu et Sylvain Barbu

Centre Pays de la Loire : Arnaud Gadbin, Kenny Renaux

INTERVENANTS

Intervenants des CREPS, des ligues de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme de niveau 5 (Bac +2) : UC à valider

Examen terminal devant Jury en centre de formation

Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

Voir avec les Centres Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Pays-de-la-Loire

Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire : formation initiale, demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

DURÉE DE LA FORMATION

1 an

(Il est possible d'étaler cette formation sur 2 ans.)

RENSEIGNEMENTS

Centre Ile-de-France
CREPS IDF Châtenay Malabry

Référent tennis de table
Clémence Boutefeu
clemboutefeu@gmail.com

Centre Languedoc-Roussillon
CREPS de Montpellier
Catherine PERDU
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Référent tennis de table
Sylvain Barbu
sylvainbarbu@wanadoo.fr

Centre Pays de la Loire
Arnaud Gadbin
arnaud.gadbin@creps-pdl.sports.gouv.fr

Référent tennis de table
Kenny Renaux
lbt.technique@wanadoo.fr

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE « TENNIS DE TABLE »

DIPLÔME D'ÉTAT

INSEP

DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir chef de projet, coordonnateur, entraîneur professionnel de haut niveau ou directeur technique et/ou sportif en tennis de table
- ▶ Préparer le projet stratégique de performance, piloter et évaluer le système d'entraînement, diriger le projet sportif
- ▶ Organiser des actions de formation de formateurs

CONTENU

- ▶ UC1 : Concevoir la stratégie d'une organisation du secteur
- ▶ UC2 : Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- ▶ UC3 : Diriger un système d'entraînement en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité pour des compétiteurs de niveau national

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental, une ligue régionale, pendant au moins 1 saison sportive dans les 5 dernières années
 - D'être capable d'effectuer une analyse technico-tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de tennis de table
 - Être capable d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs.
 - Être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (INSEP) : 805 heures
** Possibilité de bénéficier partiellement de la formation à distance*
- ▶ Formation en structure : 500 heures

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Frédéric Sadys (responsable formation de l'INSEP)

INTERVENANTS

Intervenants de l'INSEP et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme de niveau 6 (Bac +3) : UC à valider
Examen terminal devant jury en centre de formation
Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

(À titre indicatif, pour la saison 2021-2022)

- ▶ Coût total de la formation : 10 062,50 €
- ▶ Frais de dossier : 150 €

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 10 modules de 4 à 5 jours sur 9 mois.
(septembre à mai)
Il est possible d'étaler la formation sur 2 ans.

RENSEIGNEMENTS

INSEP

Frédéric Sadys
frederic.sadys@insep.fr

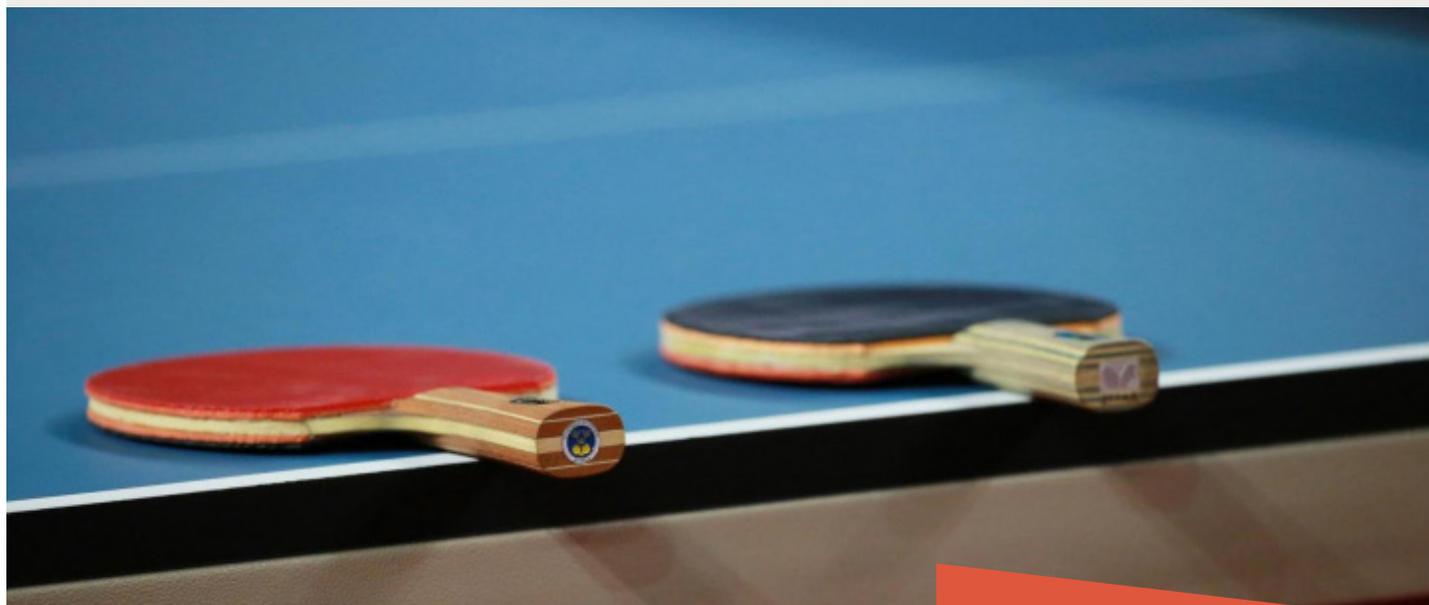
FFTT – IFEF

Christian GAUBERT
christian.gaubert@fftt.email

PRÉPARATION PHYSIQUE EN TENNIS DE TABLE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

Être capable de :

- ▶ Être capable de proposer une organisation (planification) et un entraînement (contenus) physique adapté à la pratique du tennis de table
- ▶ Être capable de proposer une progression aux athlètes, en fonction des âges et des besoins
- ▶ Être capable d'évaluer et d'ajuster les progrès réalisés par les pongistes dans le domaine des qualités physiques à développer

CONTENU

- ▶ Physiologie de l'effort
- ▶ L'effort en TT
- ▶ Prophylaxie et développement des qualités physiques adaptés à l'âge et aux conditions d'entraînement
- ▶ Observation de séances, expérimentation

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques et éducateurs de clubs, bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Échanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANT

Matthias Cerlati (Préparateur physique des équipes de France)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 17 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

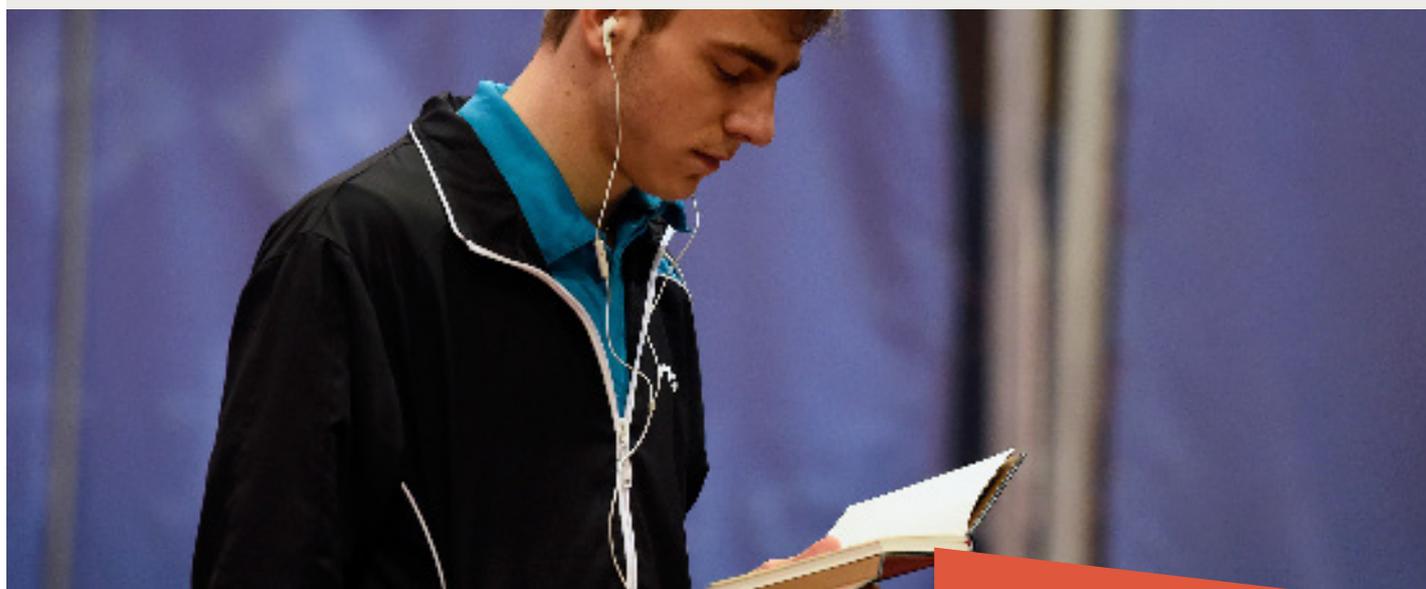
Nadine Ret

nadine.ret@fft.email

PRÉPARATION MENTALE EN TENNIS DE TABLE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'enrichir sa démarche d'entraîneur (à l'entraînement et en compétition) par la prise en compte de l'aspect psychologique
- ▶ Rendre ses joueurs plus efficaces en leur permettant de mieux gérer leur stress en compétition
- ▶ Maîtriser les outils de base de la préparation mentale (relaxation, sophrologie, gestion des émotions)

CONTENU

- ▶ Le fonctionnement du cerveau (conscience/ inconscience et sommeil, rationalisme et intuition...)
- ▶ Le duel, c'est quoi ? Que faisons-nous à l'entraînement ?
- ▶ Apprentissage et éducation mentale
- ▶ Sophrologie et préparation mentale

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques et éducateurs de clubs, bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Echanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANT

Cadre technique national

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

17 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret

nadine.ret@fftt.email

FORMATION DE FORMATEURS « ACCÈS DES JEUNES AUX RESPONSABILITÉS »

FORMATION FÉDÉRALE

IFEFF



OBJECTIFS

- ▶ Comprendre les mécanismes des méthodes actives
- ▶ Connaître les principes de bases de la pédagogie active et des théories de l'apprentissage
- ▶ Acquérir des techniques d'animation, de gestion et de dynamique de groupe

CONTENU

- ▶ Les méthodes actives : principes de bases de la pédagogie active et des théories de l'apprentissage
- ▶ La conception d'une formation : de la construction théorique à l'adaptation sur le terrain
- ▶ L'évaluation du processus : de la conception à sa mise en œuvre

PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs intervenants au sein de la Filière fédérale de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en 3 temps :

- ▶ Théorie : 14h
- ▶ Expérimentation (lors d'une formation avec les jeunes : 14h)
- ▶ Mise en place d'une formation sur son territoire (modalité de validation)

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANTS

Formateurs de la branche technique
Intervenants extérieurs

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Conception, réalisation et évaluation d'une formation « Accès des jeunes aux responsabilités » au sein de son comité ou de sa ligue.
- ▶ Attestation de formation

€ TARIF

Frais administratifs et pédagogiques minimum : 420 €
Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

28 heures réparties sur 2 fois 2 jours

📧 INSCRIPTION

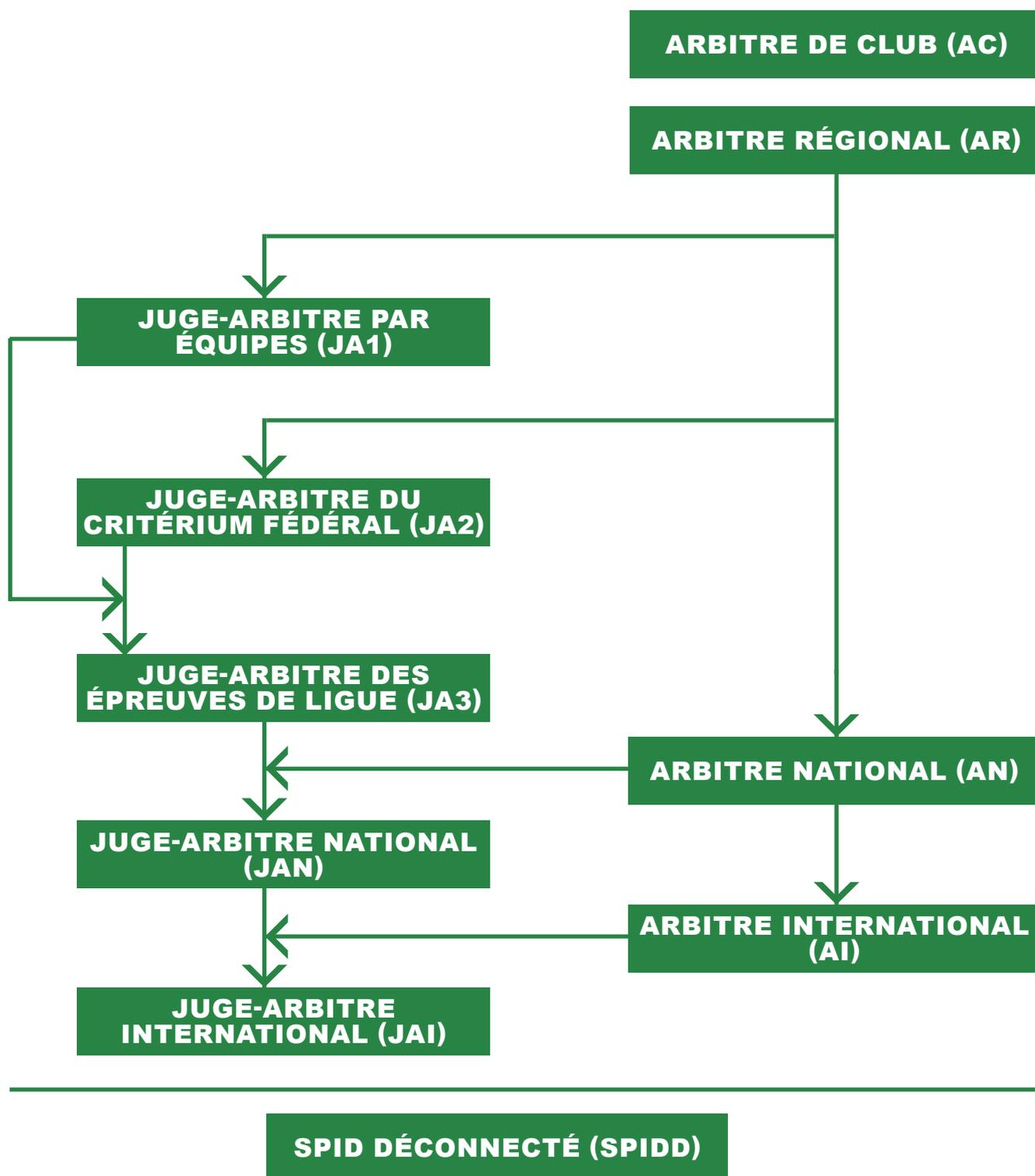
FFTT - IFEFF
Nadine Ret
nadine.ret@fft.email

GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

ARBITRE & JUGE-ARBITRE

DISPOSITIF DE FORMATIONS ET DIPLÔMES « ARBITRE » ET « JUGE-ARBITRE »



Aménagement pour les personnes en situation de handicap

La demande devra être adressée, par le responsable formation arbitrage de la CREF, au moins 15 jours avant la formation à la responsable nationale de la branche formation arbitrage, accompagnée d'un avis médical d'aménagement d'examens récent émanant d'un médecin agréé MDPH, et, éventuellement, de la copie des aménagements prononcés pour les cursus scolaires ou universitaires. Les aménagements seront alors transmis en retour à la CREF Arbitrage du candidat, éventuellement accompagnés de documents adaptés.

ARBITRE DE CLUB (AC)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions départementales de tennis de table

CONTENU

Connaissance de base des règles du jeu du tennis de table et des procédures d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les licenciés traditionnels à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Études de cas simples

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « arbitre de club » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 30 €

Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

4 heures sur une 1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

📄 INSCRIPTION

Votre comité départemental ou ligue régionale

ARBITRE RÉGIONAL (AR)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions régionales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance des règles du jeu de tennis de table
- ▶ Application des procédures d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les licenciés traditionnels à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Études de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « Arbitre Régional » (UV théoriques et pratiques à valider)

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 80 €
Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE DE LA FORMATION

8 heures sur 1 journée
Possibilité de formation à distance par les formateurs habilités (se rapprocher de la CREF de sa région).

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

INSCRIPTION

Votre ligue régionale

Information

Les personnes souhaitant passer le diplôme « entraîneur fédéral » doivent valider uniquement la partie théorique de la formation « arbitre régional ». Si elles souhaitent obtenir le grade d'arbitre régional, elles devront passer la partie pratique.

ARBITRE NATIONAL (AN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions nationales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance approfondie des règles du jeu de tennis de table
- ▶ Application des procédures d'arbitrage pour le haut niveau

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés arbitre régional (AR) depuis 2 saisons (si licenciés traditionnels à la FFTT)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Claude Raeckelboom
(responsable national du groupe Formation AN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs arbitre national (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « arbitre national » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24h sur 6 jours réparties de la manière suivante :
3 jours de formation et de présélection
3 jours d'exams

📄 INSCRIPTION

Claude Raeckelboom
claudae.raeckelboom@wanadoo.fr

📍 INFORMATION

- Formation continue :
- ▶ Supervisions lors de compétitions
 - ▶ Théorique, sur invitation IFEF

Préparation arbitrage international :
Des examens d'arbitre international, réservés aux arbitres nationaux classés A, sont organisés toutes les années paires par la Fédération internationale de tennis de table (ITTF).

Une préparation à l'examen d'arbitre international sera proposée aux arbitres nationaux candidats dans les mois précédents.

www.ittf.com

JUGE-ARBITRE PAR ÉQUIPES (JA1)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger les rencontres par équipes de tennis de table de tous niveaux (sauf pro A et pro B)

CONTENU

Connaissance des règlements du championnat par équipes à tous les niveaux

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs, diplômés arbitre régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Étude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « juge-arbitre par équipes (JA1) » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 90 €
Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

8 heures sur 1 journée
Possibilité de formation à distance par les formateurs habilités (se rapprocher de la CREF de sa région).

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

📄 INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL (JA2)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger le Critérium fédéral de tennis de table (départemental ou régional)

CONTENU

- ▶ Connaissance du règlement du Critérium fédéral
- ▶ Apprentissage de la gestion sportive (mise en poule, classement des poules, élaboration et suivi des tableaux spécifiques au Critérium fédéral)
- ▶ Utilisation basique de SPID Déconnecté (SPIDD)

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs et diplômé arbitre régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Étude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation « Arbitrage » de votre Ligue

INTERVENANTS

Formateurs juge-arbitre 2^e et 3^e degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'un tour de Critérium fédéral avec un formateur
- ▶ Diplôme de « juge-arbitre du Critérium fédéral (JA2) » (UV théoriques et pratiques à valider)

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 200 €
Possibilité de prise en charge par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE DE LA FORMATION

16 heures de formation réparties sur 2 jours
3 heures d'examen sur une journée ultérieure
Formation à distance possible avec des formateurs habilités (voir avec la CREF de sa région).

DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre ligue

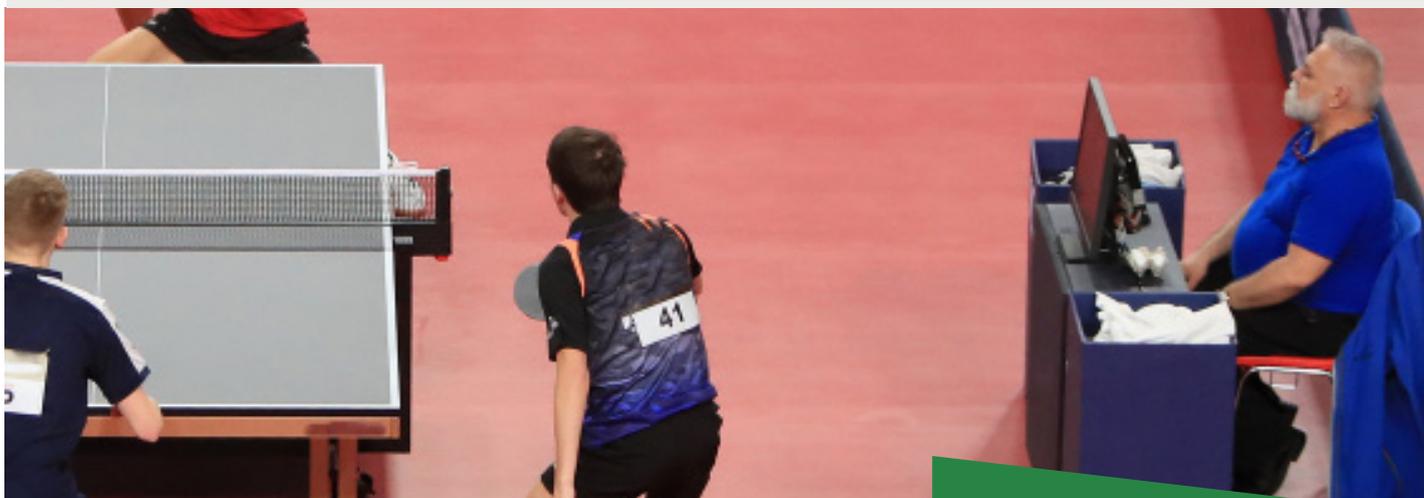
INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE DES ÉPREUVES DE LIGUE (JA3)

DIPLÔME FÉDÉRAL

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger les épreuves de ligue de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance du règlement de toutes les compétitions régionales
- ▶ Gestion sportive, mise en œuvre de différentes techniques (poules, tableaux, tirages au sort)
- ▶ Organisation d'une compétition (horaire général, plan de salle et plan d'occupation des tables ...)
- ▶ Notions de conduite d'une compétition et de psychologie du juge-arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT diplômés JA1 et JA2

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etude de cas

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs juge-arbitre 2^e et 3^e degré (nommés par la CREF Arbitrage ou le responsable arbitrage de la zone)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'une épreuve de ligue avec un formateur
- ▶ Diplôme de «juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3)» (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 220 €
Possibilité de prise en charge par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

18 heures de formation réparties sur 2 jours
3 heures d'examen sur une journée ultérieure
Formation à distance possible avec des formateurs habilités (voir avec la CREF de sa région).

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre Ligue ou communs avec les ligues limitrophes

📄 INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE NATIONAL (JAN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de diriger les compétitions nationales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance complète des règlements sportifs des épreuves nationales
- ▶ Approfondissement des techniques de gestion sportive d'une épreuve
- ▶ Organisation d'une épreuve nationale, mise en place du protocole
- ▶ Animation d'une équipe d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs et diplômés arbitre national (AN) depuis 1 saison et juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3) depuis 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation
- ▶ Passer les grades intermédiaires de responsable des épreuves et de responsable des arbitres (au cours de la formation JAN)
- ▶ Direction de deux épreuves l'une en tant que juge-arbitre adjoint l'autre en tant que juge-arbitre

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Vincent Blanchard (responsable national de la formation JAN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs de juge-arbitre national (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «juge-arbitre national (JAN)» (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

Vincent Blanchard
blanchardvincent@orange.fr

📄 INFORMATION

Pour les JAN en activité, formation continue périodique sur invitation IFEF.

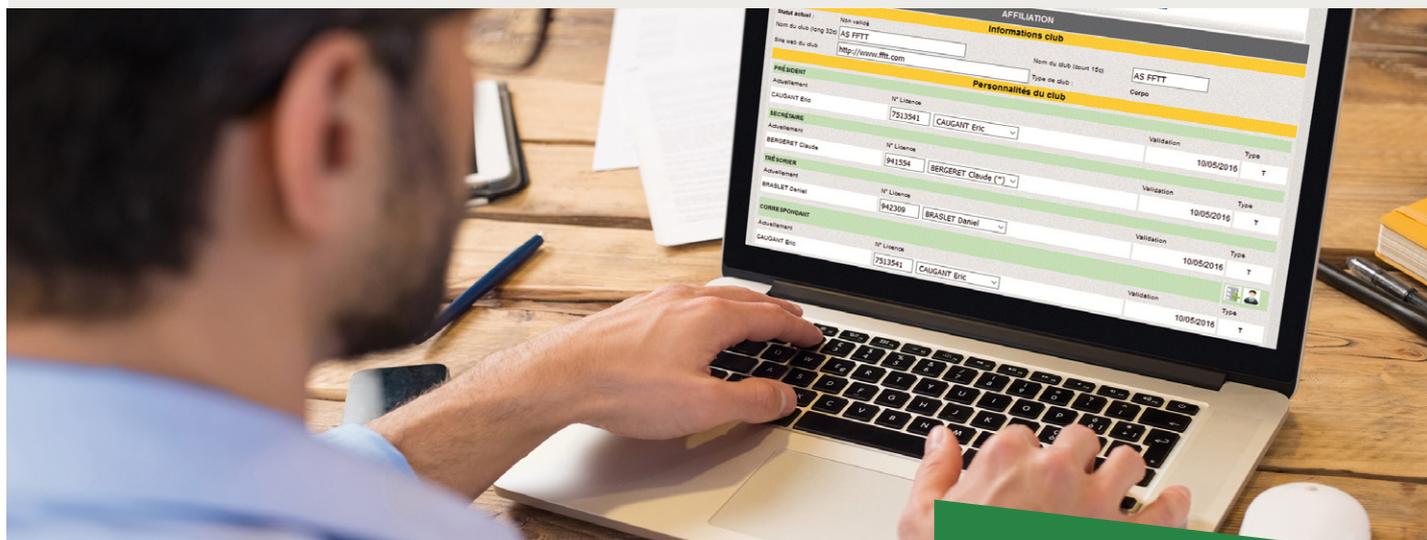
Les formations et examens de juge-arbitre international, réservés aux juges-arbitres nationaux, sont organisés par la Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF).

www.ittf.com

SPID DÉCONNECTÉ (SPIDD)

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA CARTE



OBJECTIF

Être capable de gérer une épreuve de tennis de table avec le logiciel SPID Déconnecté (SPIDD)

CONTENU

- ▶ Préparation d'une épreuve avec SPIDD
- ▶ Gestion d'une épreuve avec SPIDD
- ▶ Remontée des résultats vers SPID

PUBLIC CONCERNÉ

Juges-arbitres des épreuves individuelles (JA2, JA3, JAN)

MATÉRIEL REQUIS

1 micro-ordinateur par participant avec Windows XP, Vista, 7 ou 8, 10, Microsoft 365

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Travaux dirigés sur micro-ordinateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Patrick Royer (réfèrent national SPIDD – IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE DE LA FORMATION

7 heures sur 1 journée

DATE ET LIEU

Niveau départemental ou régional
Date et lieu fixés par la CREF de votre ligue en accord avec l'IFEF

INSCRIPTION

Votre ligue régionale



GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

DIRIGEANT

VALORISATION ET RECONNAISSANCE DES DIRIGEANTS (NIVEAU 1)

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA
CARTE



OBJECTIF

Acquisition et consolidation de connaissances à la gestion d'une structure pongiste

CONTENU

Bases techniques sur les aspects juridiques (Loi 1901...), fiscaux, sociaux, financiers, sportifs, communication, vie fédérale

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation à distance sur Perf'TT 2.0

Supports : Livret d'accueil du nouveau dirigeant, l'extranet Dirigeants (<http://www.fft.com/site/extranet/dirigeants>) et plus généralement www.fft.com

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut Huriez (membre de la branche Formation « Dirigeants »)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Validation par un questionnaire en fin de parcours
- ▶ Attestation de formation

€ TARIF

Gratuit

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

Selon la disponibilité du stagiaire, maîtrise individuelle du temps

📄 INSCRIPTION

Inscription : Formulaire accessible sur l'extranet fédéral Dirigeants
[Voir le formulaire](#)

ORGANISME DE FORMATION

CNOSF / CROS / CDOS

EXEMPLE DE FORMATIONS

Le mouvement sportif propose aux dirigeants associatifs des formations de proximité sur des thèmes liés à la gestion associative, à l'emploi, à l'organisation d'événements, ... Contacter les différentes instances.

Lien : <http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/cat/6/606.php>

ORGANISME DE FORMATION

CoSMoS (Conseil social du mouvement sportif). **Les formations sont réservées aux adhérents du CoSMoS**

EXEMPLE DE FORMATIONS

Se former aux bases de la fonction employeur, Choisir un contrat de travail et gérer le temps de travail, Actualités droit social et CCNS : mettre en œuvre les nouvelles dispositions législatives et conventionnelles.

Lien : <http://cosmos.asso.fr/>

ORGANISME DE FORMATION

ITTF (International Table Tennis Federation)

EXEMPLE DE FORMATIONS

ITTFDNA (Developing National Associations) – module en ligne en anglais

CONTENU

Gouvernance, finance, travail en équipe, ressources humaines, l'organisation de compétitions, le marketing et la promotion.

Lien : <https://dna.ittfeducation.com/?lang=fr>

ORGANISME DE FORMATION

AFDAS (OPCO de la branche du sport) et branche du sport

EXEMPLE DE FORMATIONS

Développement de la structure, communication, évaluation des risques professionnels.

Lien : <https://www.afdas.com/entreprises/services/acheter/offre-de-formation-sport>
<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/trouver-une-formation/offre-de-formation-cle-en-main#des-formations-de-qualite-a-cout>

GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

OBJECTIF

Être capable d'utiliser et d'exploiter le logiciel fédéral SPID

CONTENU

- ▶ Utiliser et exploiter les différents espaces de SPID Administratif et SPID Web
- ▶ Renseigner les différentes bases de données du logiciel
- ▶ Cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, secrétaires administratifs et responsables de formation de ligues et comités

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

INTERVENANTS

Formateurs FFTT habilités

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

7 heures réparties sur 1 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu à fixer par la CREF de votre ligue en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation »
territoriaux (page 6)

GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

DÉVELOPPEMENT

ANIMATEUR D'ENTRETIEN PHYSIQUE PING SANTÉ - MODULE A

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF CREF



OBJECTIFS

Pouvoir encadrer des personnes voulant s'entretenir physiquement à partir du tennis de table. Personnes ne présentant pas de limitations ou des limitations minimales.

CONTENU THÉORIQUE

- Connaissances des publics et des bénéficiaires d'activités « Forme et santé par le ping », principes généraux de la réglementation à la pratique physique et sportive, questionnaire santé, activités physiques sur prescriptions pour les ALD (initiation au concept, Initiation sur la physiologie de l'effort)
- Les bonnes pratiques sur le suivi médical des pratiques après 40 ans, l'évaluation et les tests de type « evalform »
- Les bienfaits de l'activité physique sur le vieillissement et la prévention de certaines maladies chroniques
- Diététique de l'amateur au sportif de haut niveau
- Conduite à tenir lors d'un arrêt cardiaque, alerte, principe de mise en œuvre de la défibrillation

CONTENU PRATIQUE

- Préparation physique adaptée aux publics reçus
- Bases du Fit Ping Tonic, échauffement, cardio
- Exercices thématiques de ping santé, avec ou sans matériel (renforcement musculaire, gainage, proprioception, équilibre)
- Séance Ping Santé : mise en œuvre d'une pratique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP)
- Étirements et récupération
- Révision du module PCS1 (alerte, mise en œuvre d'une RCP, base de la défibrillation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir l'animateur fédéral (AF) + équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Lucie Coulon et Caroline Turlotte

MODALITÉ DE VALIDATION

Présentiel permanent sur la séquence + QCM de fin de formation

INTERVENANTS

Médecin Fédéral ou autre médecin de Ligue (module décentralisé) + éducateurs sportifs confirmés en sport santé (DEJEPS ou DESJEPS ou professeur de sport) de la Commission sport Santé fédérale + invités thématiques

TARIF

- Frais administratifs et pédagogiques : 300 €

DURÉE DE LA FORMATION

20h réparties sur 3 jours et 5 heures de e-learning en révision et QCM

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Nadine Ret
formation@fftt.email

ou

CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation »
territoriaux (page 6)

MONITEUR DE PING SUR ORDONNANCE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF

OBJECTIFS

Pouvoir encadrer des personnes en ALD ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles minimales ou présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (sur prescription médicale) et voulant s'entretenir physiquement à partir du tennis de table.

CONTENU THÉORIQUE

- ▶ Aspects légaux : points essentiels sur la Loi des usagers et des maladies 2002, les ARS plans nationaux, PRSSBE, réseaux, le principe du Sport Santé (autonomie de pratique, auto-soin, compétences psycho-sociales et adaptation)
- ▶ Les différents types de prévention
- ▶ Publics inactifs porteurs de maladies chroniques et ALD
- ▶ Présentations médicales : fiche mesures générales, la physiologie de l'effort, fiches spécifiques sur les pathologies
- ▶ Le plan d'organisation des secours sur site et travail personnel encadré : conception du plan d'intervention des secours spécifique à chaque stagiaire
- ▶ Ateliers : constructions pédagogiques en fonction de pathologie

CONTENU PRATIQUE

- ▶ Tests Prescri-Forme, utilisation du carnet de suivi du patient
- ▶ Tests spécifiques aux pathologies chroniques
- ▶ Évaluations du niveau d'AP actuel et de la motivation
- ▶ Révisions premiers secours : mise en situation d'un accident de pratique (arrêt cardiaque, malaise, blessure...)
- ▶ Ateliers : pratiques d'AP adaptées aux pathologies : (4h)
- ▶ RASP (régulier, adapté, sécurisé et progressif)
- ▶ Tolérance et autonomie
- ▶ Conception d'un cycle complet pour une pathologie

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Avoir validé le module A « animateur d'entretien physique » (ou équivalence accordée par la commission Sport-Santé)
- ▶ Avoir le CQP Moniteur tennis de table
- ▶ Avoir suivi Ping santé module B

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Lucie Coulon

MODALITÉ DE VALIDATION

Présentiel permanent sur la séquence + QCM de fin de formation + évaluation entretien avec le jury + équivalences APA (Activité Physique Adaptée) ou E3S (Éducateur Spécialisé en Sport Santé)

INTERVENANTS

Médecin fédéral ou autre médecin de ligue (module décentralisé) + éducateurs sportifs confirmés en sport santé (DEJEPS ou DESJEPS ou professeur de sport) de la Commission sport santé fédérale + invités thématiques

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 360 €

DURÉE DE LA FORMATION

24h réparties sur 3 jours et 8 heures de e-learning de révision et QCM

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Isabelle Wegel
isabelle.wegel@fft.email

ANIMATEUR(TRICE) FIT PING TONIC

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

Être capable de :

- ▶ Mettre en place une séance de Fit Ping Tonic
- ▶ Reconnaître les bonnes pratiques du fitness et renforcement musculaire adaptés au Fit Ping Tonic
- ▶ Proposer une formation pour de futurs animateurs de Fit Ping Tonic dans les clubs locaux
- ▶ Adapter le contenu de la formation au niveau et à la motivation des animateurs et animatrices

CONTENU

- ▶ Fit Ping Tonic
- ▶ Anatomie et physiologie
- ▶ Renforcement musculaire
- ▶ Mise en place d'une section Fit Ping Tonic

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques (bénévoles ou professionnels) souhaitant mettre en place la formation Fit Ping Tonic sur leur territoire

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Échanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Malory Lasnier (cadre technique régionale de tennis de table)

INTERVENANTS

- ▶ Cadres techniques nationaux et régionaux de tennis de table
- ▶ Membres de la commission fédérale « Féminines »
- ▶ Formateurs Fit Ping Tonic formés par la FFTT
- ▶ Coach fitness

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 180 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 12 heures réparties sur 2 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret

formation@fftt.email

LE TENNIS DE TABLE EN MILIEU CARCÉRAL

FORMATION FÉDÉRALE

FORMATION À LA CARTE



OBJECTIFS

« Armer » les éducateurs pour intervenir en milieu carcéral :

- ▶ Comprendre les spécificités du milieu et du public
- ▶ Connaître les conditions et modalités d'intervention
- ▶ Être capable de mettre en place des projets et des principes pédagogiques adaptés à ce public
- ▶ Connaître des méthodes et outils pour intervenir dans le milieu carcéral

CONTENU

- ▶ Les particularités du public en milieu carcéral
- ▶ La mise en place d'un projet
- ▶ Les spécificités du milieu et les méthodes et outils utiles pour y intervenir

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Documents supports (diaporamas, dossiers...)
- ▶ Travaux en groupes, retour d'expériences, études de cas
- ▶ Mise en pratique en centre pénitentiaire

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Nicole Coury (responsable de la commission fédérale « Insertion »)

INTERVENANTS

Cadres techniques intervenant en centre pénitentiaire, élus fédéraux en charge de l'insertion

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 14 heures réparties sur 2 jours

INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Nadine Ret
formation@fftt.email

LE SPORT SCOLAIRE / ÉDUC'PING PRIMAIRE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Faire découvrir les fondamentaux de l'activité, en lien avec le temps scolaire
- ▶ Connaître l'outil pédagogique co-construit avec l'USEP
- ▶ Apprendre à mettre en place une animation ping en temps scolaire
- ▶ Organiser une rencontre entre les 3 référents départementaux (comités TT, délégués USEP, CPD) pour créer un réseau « éduc'ping primaire » sur chaque territoire

CONTENU

- ▶ Présentation et mise en pratique des ateliers
- ▶ Situations compétitives variées, favorisant la réussite de chaque élève
- ▶ Réflexion sur la gestion des temps de repos, l'hygiène et la diététique
- ▶ Débat associatif sur les enjeux et valeurs à véhiculer
- ▶ Temps d'échange formel entre les référents départementaux

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Référents régionaux et départementaux éduc'ping primaire (cadres techniques et/ou élus), éducateurs de clubs bénévoles ou professionnels
- ▶ Délégués départementaux USEP, CPC et CPD de l'Éducation nationale, enseignants

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Échanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mickaël Mevellec (CTN, en charge d'Éduc'Ping primaire à la FFTT)

INTERVENANTS

- ▶ CTN en charge d'Éduc'Ping primaire
- ▶ Cadres techniques régionaux
- ▶ Formateurs régionaux USEP

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation, après présence complète à tous les temps de formation.

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : pris en charge par la FFTT et l'USEP
- ▶ Frais de restauration : en fonction du lieu de la formation
- ▶ Frais de déplacement : à la charge des participants

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 6 heures sur une journée du mercredi (3h30 le matin et 2h30 l'après-midi)

📄 INSCRIPTION

Auprès de la ligue accueillant cette formation.

SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BADMINTON

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'identifier les différentes problématiques liées au développement durable dans sa structure (club, comité et ligue)
- ▶ Être capable de concevoir un projet et des outils pour apporter une valeur ajoutée à sa structure
- ▶ Être capable d'organiser une éco-manifestation

CONTENU

- ▶ Analyser les différents piliers du développement durable transposable sur sa structure
- ▶ Construire un plan d'actions développement durable et ses outils
- ▶ Évaluer les actions pour mieux en rendre compte

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Dirigeants de clubs, comités et ligues
- ▶ Agents de développement
- ▶ Cadres professionnels et bénévoles (y compris arbitrage)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Fiche label FFTT « Ping durable »
- ▶ Tables rondes
- ▶ Retours d'expériences

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Sandrine Ralaiarison (chargée de mission développement durable à la FFTT)

INTERVENANTS

Ministère des Sports, FF Badminton, personnes qualifiées extérieures

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 80 €
Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires



DURÉE DE LA FORMATION

15 heures

Les 21 et 22 novembre à Nantes
Organisation Ligue Pays de la Loire

INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret
formation@fftt.email

Renseignements

fftt.devdurable@yahoo.fr



GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

FORMATEUR

FORMATION DE FORMATEURS FFTT

Technique – Arbitrage – Dirigeant
Salariés administratifs et de développement

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Connaître les principes de bases de la pédagogie des adultes et de la théorie de l'apprentissage
- ▶ Acquérir des techniques d'animation, de gestion et de dynamique de groupe
- ▶ Développer des capacités d'expression, de transmission, d'écoute et d'observation

CONTENU

- ▶ L'utilisation de PERF'TT 2.0 comme outil de formation
- ▶ Les outils et techniques pédagogiques, de gestion et de dynamique de groupe
- ▶ Les méthodes d'évaluation

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, arbitres, juges-arbitres, agents de développement et salariés administratifs

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Thibaut Huriez (responsable national de la branche formation « Dirigeants »)

INTERVENANTS

Formateurs des branches de formation (Animateur & entraîneur, arbitre & juge-arbitre, dirigeant, secrétaire administratif et développement)
Intervenants extérieurs

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

20 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Nadine Ret
nadine.ret@fft.email

FORMATION DE FORMATEURS D'ESCORTES ET DE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL

FORMATION CONTI-

CNOSF



OBJECTIFS

- ▶ Être en mesure de répondre à l'obligation réglementaire
- ▶ Respecter les procédures d'un contrôle antidopage
- ▶ Être capable d'établir un cahier des charges de la fédération dans le cadre de la mise en place d'un contrôle antidopage
- ▶ Comprendre les missions d'une escorte
- ▶ Comprendre les missions d'un délégué fédéral

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Formateurs d'escortes de fédérations
- ▶ Formateurs de délégués fédéraux dans le cadre d'un contrôle anti-dopage
- ▶ Escorte
- ▶ Délégué fédéral

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation de formateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Organisme de formation du CNOSF

INTERVENANTS

Patrick Magaloff (directeur Sport/Santé - Commission médicale du CNOSF)
Éthique Sports Services (Denis Gutierrez, Philippe Pommiez, Franck Migeon)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

Voir auprès du service formation du CNOSF

DURÉE DE LA FORMATION

5 heures

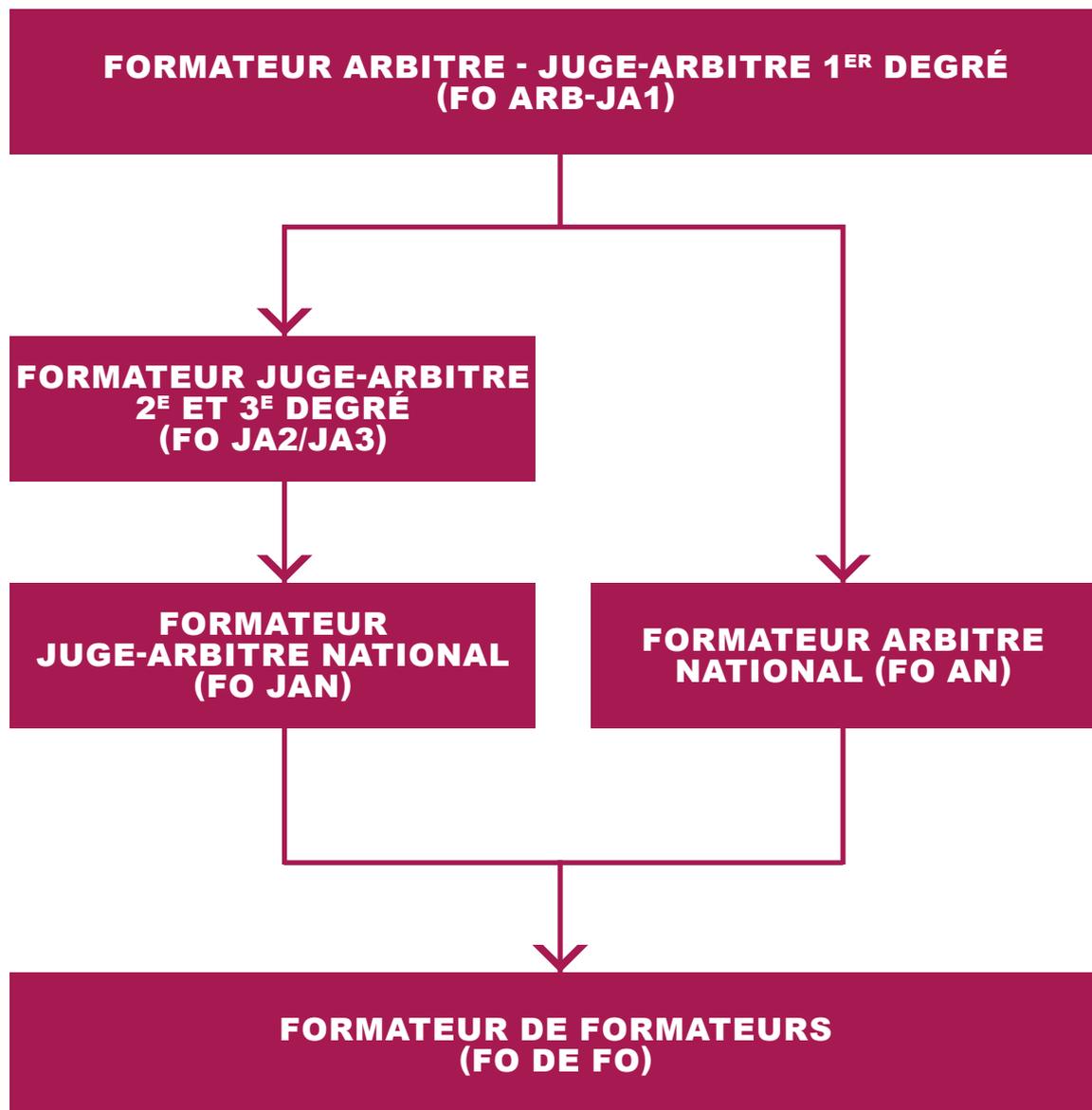
LIEU DE LA FORMATION

CNOSF
1 avenue pierre de Coubertin
75013 PARIS

INSCRIPTION

Auprès du service formation du CNOSF

DISPOSITIF DE FORMATIONS « FORMATEURS ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE »



FORMATEUR ARBITRE - JUGE-ARBITRE

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des arbitres de clubs (AC), des arbitres régionaux (AR) et des juges-arbitres par équipes (JA1)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances des règles du jeu et du règlement sportif du championnat par équipes
- ▶ Méthodes et outils pédagogiques pour adultes
- ▶ Les relations de groupe
- ▶ Préparer et gérer une formation

PUBLIC CONCERNÉ

Être juge-arbitre par équipes (JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation de formateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian David (responsable national de la formation des FO ARB-JA1 - IFEF Arbitrage)

INTERVENANT

Formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Examen théorique
Examen pédagogique
Formation en double avec un FO ARB-JA1 confirmé
Diplôme «Formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1)» après 1 saison de pratique

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 4 jours

📄 INSCRIPTION

Christian David
cj david@wanadoo.fr

Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR JUGE-ARBITRE 2^E ET 3^E DEGRÉ (FO JA2-JA3)

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des juges-arbitres 2^e (JA2) et 3^e degré (JA3)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances et compétences de juge-arbitre 2^e degré (JA2) et juge-arbitre 3^e degré (JA3)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Juge-arbitre 3^e degré (JA3) depuis 3 saisons et formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque
(responsable de la formation des FO JA2-JA3 - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Examen théorique
Examen pédagogique
Formation en double avec un formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2-JA3) confirmé
Diplôme «formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2-JA3)» après 1 saison

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 4 jours

INSCRIPTION

Françoise Lapicque
francoise.lapicque@inet-fr.com

Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR JUGE-ARBITRE NATIONAL (FO JAN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des juges-arbitres nationaux (JAN)

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être juge-arbitre national (JAN) et formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré
- ▶ (FO JA2-JA3) depuis au moins 2 ans
- ▶ Avoir suivi la « formation des formateurs FFTT »

ACCESSION AU GRADE

Avoir une expérience en double en tant que formateur de juge-arbitre national

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque

MODALITÉS DE VALIDATION

Étude des dossiers VCFA des candidats par un jury
Diplôme « Formateur juge-arbitre national (FO JAN) »

€ TARIF

Gratuit

📄 INSCRIPTION

Dossier VCFA à retirer et à renvoyer complété, avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, à :

Françoise Lapicque
françoise.lapicque@inet-fr.com

FORMATEUR ARBITRE NATIONAL (FO AN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des arbitres nationaux (AN)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances et compétences d'arbitre national (AN)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Arbitre national classé A ou arbitre international et formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 3 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Claude Raeckelboom (responsable national de formation AN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs d'arbitres nationaux et formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « formateur arbitre national (FO AN) »

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 6 jours

📄 INSCRIPTION

Claude Raeckelboom
claudae.raeckelboom@wanadoo.fr

Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR DE FORMATEURS EN ARBITRAGE (FO DE FO)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des formateurs en arbitrage

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être arbitre national (AN) ou juge-arbitre national (JAN) depuis 3 ans et formateur arbitre national (FO AN) ou formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2/JA3) depuis 2 ans
- ▶ Avoir suivi la « formation de formateurs FFTT »

ACCESSION AU GRADE

Avoir une expérience en double en tant que formateur de formateur en arbitrage

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque

MODALITÉS DE VALIDATION

Étude des dossiers VCFA des candidats par un jury
Diplôme de « Formateur de formateurs en arbitrage »

€ TARIF

Gratuit

📄 INSCRIPTION

Dossier VCFA à retirer et à renvoyer complété, avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, à :

Françoise Lapicque
francoise.lapicque@inet-fr.com

GUIDE DES FORMATIONS

2021-2022

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Selon votre situation, vous pouvez faire financer, tout ou partie, de votre formation (frais pédagogiques, administratifs, voire frais d'hébergement et de restauration, frais de déplacement).

OPCO



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage sont rassemblées dans la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. En pratique, les 2 taxes conservent globalement les mêmes caractéristiques. L'Urssaf collectera la taxe unique à partir de janvier 2021.

L'employeur doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en payant une contribution annuelle quel que soit le nombre de salariés, la nature de l'activité et le statut juridique (entreprise individuelle ou société). Son montant dépend du nombre de salariés.

La contribution, gérée par l'organisme France compétences, est dédiée au financement de l'alternance, du conseil en évolution professionnelle, du développement des compétences des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, du compte personnel de formation (CPF) et de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette contribution **permet ensuite à l'employeur d'obtenir des financements pour les actions de formations engagées au bénéfice :**

- ▶ De ses **salariés**, en priorité,
- ▶ De ses bénévoles, dès lors que ces actions de formation s'adressent à des dirigeants **bénévoles de structures employeuses** et qu'elles sont en **lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure** (Membres du bureau de l'association : président, trésorier, secrétaire général, ou vice-président).

En ce qui concerne la branche professionnelle du sport, l'OPCO en charge du financement des formations et de l'accompagnement à la professionnalisation est l'Afdas :

<https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs>

RAPPELS

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

À l'initiative de l'employeur, il précise les actions de formation à mettre en place en fonction des besoins de sa structure et des demandes du salarié et des dirigeants bénévoles. Ce plan de formation doit permettre au salarié de s'adapter, d'évoluer, de se maintenir dans l'emploi ou de développer ses compétences.

L'ALTERNANCE

La formation en alternance a pour objet de professionnaliser au travers de formations associant enseignements théoriques en centre de formation et enseignements pratiques sur le poste de travail. Elle est accessible aux nouveaux embauchés au travers des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, comme aux salariés déjà en poste au travers de la Reconversion ou Promotion par l'alternance (Pro A).

- ▶ Le contrat de professionnalisation
- ▶ Le contrat d'apprentissage
- ▶ La reconversion par l'alternance – Pro A

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux. Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui conjugue des enseignements théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de formation en situation de travail, au sein de l'entreprise, dans le cadre d'un parcours aménageable et qui permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Il peut s'adresser à des jeunes jusqu'à 30 ans.

LA RECONVERSION PAR L'ALTERNANCE - PRO A

La reconversion ou promotion par l'alternance (Pro A) est un nouveau dispositif effectif au 1^{er} janvier 2019. Elle a pour objet de permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) vous permet de construire ou de sécuriser votre parcours professionnel tout au long de votre vie active. C'est un droit ouvert à tous les actifs. Le montant en euros de votre compte CPF vous permet de financer une action de formation (éligibilité des actions). Ce montant peut être complété par l'abondement de l'Afdas.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.moncompteformation.gouv.fr suivant sur lequel vous trouverez une présentation détaillée du CPF, de son fonctionnement ainsi que de la documentation utile et les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour toute question liée au financement de votre formation par un OPCO, vous pouvez contacter directement Nadine Ret sur son adresse email : nadine.ret@fft.email



PÔLE EMPLOI

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes démarches et pour valider votre dossier de formation. Il étudiera votre situation personnelle et votre projet professionnel avec vous.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités. Il convient de distinguer deux éléments : le **coût de la formation** et celui de la **rémunération du bénéficiaire de la formation**. Certains dispositifs prévoient ainsi la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

ESPACE PÔLE EMPLOI « JE ME FORME »

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-me-forme-@/formation/>

Autres dispositifs de financement pour un demandeur d'emploi :

Vous pouvez également, dans certains cas, faire des demandes de prise en charge des frais de formation auprès des structures suivantes :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Départemental
- ▶ Votre Mairie
- ▶ L'AGEFIPH
- ▶ Votre CAF
- ▶ Votre Caisse de Retraite.

AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

En fonction des politiques locales, il peut exister d'autres possibilités de financement de formation, pour les bénévoles et/ou salariés auprès des organismes suivants :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Départemental
- ▶ Votre EPCI
- ▶ Votre Mairie
- ▶ Vos DDCS / DDCSPP (pour les clubs et comités) et DRJSCS (pour les ligues)

FORMATION DES BÉNÉVOLES D'UNE ASSOCIATION

Le bénévole d'une association, ayant aussi la qualité de salarié ou d'agent public, peut se former dans le cadre de certains congés de formation. Il peut obtenir un certificat de formation à la gestion associative. Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), il peut valider son expérience associative pour obtenir une certification. L'association qui souhaite organiser des formations peut recourir à différents dispositifs de financement.

Focus le compte engagement citoyen (CEC)

Le bénévole peut bénéficier d'heures de formation pour ses activités associatives à condition que la formation soit éligible au CPF..

Le compte personnel d'activité (CPA) peut notamment être constitué du compte d'engagement citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat et permet à ce titre d'acquérir des heures sur le compte personnel de formation.

Les heures de formation acquises au titre du CEC peuvent être utilisées pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles.

QUELQUES CONSEILS

- ▶ Commencez très tôt votre recherche de financement en amont de votre entrée en formation, notamment au regard des éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide.
- ▶ Ne vous contentez pas d'une seule source de financement : certaines aides peuvent se cumuler.
- ▶ Le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique.
- ▶ N'hésitez pas à consulter les liens utiles (page 60) et contacter les organismes pour plus de précisions.

STAGIAIRE

NOM PRÉNOM EMAIL

TEL ADRESSE

N° DE LICENCE

STATUT

SALARIÉ - FONCTION :

BÉNÉVOLE - FONCTION :

DEMANDEUR D'EMPLOI (INSCRIT À PÔLE EMPLOI)

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

STRUCTURE

CLUB, COMITÉ OU LIGUE NUMÉRO DE CLUB, COMITÉ OU LIGUE NUMÉRO DE SIRET

NOM DU RESPONSABLE FONCTION

TÉL EMAIL

SESSION DE FORMATION

SESSION DU AU

INTITULÉE DE LA FORMATION LIEU MONTANT

FINANCEMENT DE LA FORMATION

AUTOFINANCEMENT

FINANCEMENT PAR LA STRUCTURE

PARTICIPATION OPCO (EX : AFDAS)

AUTRE (CONSEIL RÉGIONAL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PÔLE EMPLOI, ETC)

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation,
Fédération Française de Tennis de Table
3 rue Dieudonné Costes, 75013 PARIS
Tél : 01 53 94 50 29 / e-mail : nadine.ret@fft.email

Conditions Générales liées aux formations de l'IFEF

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de l'Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEF) de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IFEF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscriptions

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de la formation à l'ordre de la FFTT. Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 8 jours avant la date de la formation.

L'IFEF remet ensuite successivement à la structure, ou le cas échéant au participant, le programme de formation, la convention de formation (ou le contrat de formation professionnelle, si un participant entreprend la formation à titre individuel), une facture acquittée et une attestation de présence.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (Cf clause 6. Annulation/Interruption).

3. Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée à la structure, pour transmission au participant, 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

4. Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques et les supports remis aux participants.

La FFTT propose et réserve au stagiaire un hébergement et une restauration à un tarif forfaitaire selon les lieux d'accueil. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la structure employeur ou du participant s'il est inscrit à titre individuel. Ces frais sont facultatifs. Le stagiaire peut décider de réserver par ses propres moyens et régler directement les frais correspondants.

5. Facture et condition de règlement

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation.

En cas de paiement par un OPCA désigné par l'employeur du participant, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis au moins 8 jours avant la date de formation avec le contrat ou la convention correspondante signée,
- encaissement du chèque au terme de la formation.

6. Annulation / Interruption

. Annulation par la structure/participant : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 5 jours avant la date de formation prévue), absence partielle ou totale injustifiée, en dehors de cas de force majeure dument reconnue, le chèque sera conservé et encaissé par la FFTT.

. Annulation par l'IFEF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début du stage, et ils auront la possibilité de se faire rembourser ou de reporter leur inscription sur un stage équivalent, dans la mesure des places disponibles.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'IFEF.

Les documents mis à disposition du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IFEF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

GLOSSAIRE

AC : Arbitre de club

AF : Animateur fédéral

AFC : Action de formation conventionnée

AFPR : Action de formation préalable au recrutement

AFPS : Attestation de formation aux premiers secours

AGEFIPH : Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

AIF : Aide individuelle à la formation

ALD : Affections de longue durée

AN : Arbitre national

APS : Activité physique et sportive

APT : Activités physiques pour tous

AR : Arbitre régional

BC : Bloc de compétences

BEES : Brevet d'État d'éducateur sportif

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CARIF : Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation

CCNS : Convention collective nationale du sport

CDOS : Comité départemental Olympique et sportif

CFF : Commission fédérale de formation

CNDS : Centre national pour le développement du sport

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CNOSF : Comité national Olympique et sportif français

CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif

CPF : Compte personnel de formation

CQP : Certificat de qualification professionnelle

CR DLA Sport : Centre de ressources dispositif local d'accompagnement sport

CREF : Commission régionale de l'emploi et de la formation

CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives

CRIB : Centre de ressources et d'information pour les bénévoles

CROS : Comité régional olympique et sportif

CTAPS : Conseiller territorial des activités physiques et sportives

CTD : Cadre technique départemental

CTL : Cadre technique de ligue

CTR : Conseiller technique régional

CTN : Conseiller technique national

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DEJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DESJEPS : Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

GLOSSAIRE

DLA : Dispositif local d'accompagnement

DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale

DTN : Direction technique nationale

EF : Entraîneur fédéral

EPS : Éducation physique et sportive

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETAPS : Éducateur territorial des activités physiques et sportives

FFH : Fédération française handisport

FOAD : Formation ouverte à distance

FFTT : Fédération française de tennis de table

FO AN : Formateur arbitre national

FO ARB-JA1 : Formateur arbitre régional – juge-arbitre 1^{er} degré

FO de FO : Formation des formateurs en arbitrage

FO JA2-JA3 : Formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré

FO JAN : Formateur juge-arbitre national

IC : Initiateur de club

IFEF : Institut fédéral de l'emploi et de la formation

IME : Institut médico-éducatif

INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

IREF : Institut régional de l'emploi et de la formation

JA1 : Juge-arbitre par équipes

JA2 : Juge-arbitre du critérium fédéral

JA3 : Juge-arbitre des épreuves de ligue

JAN : Juge-arbitre national

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

OPCO : Organisme opérateur de compétences

OREF : Observatoire régional emploi formation

OTAPS : Opérateur territorial des activités physiques et sportives

POE I : Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle

PPP : Premier pas pongiste

PSC 1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

SPID : Système pongiste d'information décentralisé

SPIDD : Système pongiste d'information décentralisé déconnecté

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

UC : Unité capitalisable

UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre

USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

UV : Unités de validation

VAE : Validation des acquis de l'expérience

VCFA : Validation des compétences en formation et arbitrage

LIENS UTILES

- ▶ [AFDAS](#)
- ▶ [CNDS](#)
- ▶ [CNOSF](#)
- ▶ [Conseils Régionaux et Départementaux](#)
- ▶ [CoSMoS](#)
- ▶ [CR DLA Sport](#)
- ▶ [CRIB](#)
- ▶ [Démission / reconversion](#)
- ▶ [DIRECCTE](#)
- ▶ [Dispositif Local d'Accompagnement](#)
- ▶ [DRJSCS](#)
- ▶ [Droit de la formation](#)
- ▶ [Ministère des Sports](#)
- ▶ [Ministère du Travail, de l'Emploi, Formation Professionnelle et Dialogue social](#)
- ▶ [Missions Locales](#)
- ▶ [Niveaux de qualification](#)
- ▶ [Orientation pour tous](#)
- ▶ [Pôle Emploi](#)
- ▶ [Réseau des CARIF et OREF](#)
- ▶ [Service Public \(Formation\)](#)

VOS ESPACES

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

Facebook Twitter Instagram YouTube LinkedIn

FFTT | JOUER | COMPÉTITIONS | ÉQUIPES DE FRANCE | MON COMPTE FTT | MÉDIATHÈQUE | BOUTIQUE

Accueil

PASS SANITAIRE - DERNIÈRES INFORMATIONS

05/10/2021

Championnats de France TENNIS DE TABLE S & JUNIORS

LES MINIMES & JUNIORS À MONTVILLIERS
CHAMPIONNATS DE FRANCE
12/10/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

EN SAVOIR PLUS

- CLASSEMENTS
- CARTE DES CLUBS
- BOUTIQUE
- WEBINAIRES

REJOIGNEZ-NOUS DANS UN CLUB

FIL INFOS



FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

STRUCTURES
TECHNIQUE | ARBITRES | DIRIGEANTS | BOURSE EMPLOIS | NEWSLETTER

GIRPE

GESTION INFORMATISÉE DES RENCONTRES PAR ÉQUIPES

LA NOUVELLE VERSION DE GIRPE AVEC SPID SPIDV2 EST...
17/09/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

STRUCTURES
TECHNIQUE | ARBITRES | DIRIGEANTS | BOURSE EMPLOIS | NEWSLETTER

GIRPE

GESTION INFORMATISÉE DES RENCONTRES PAR ÉQUIPES

LA NOUVELLE VERSION DE GIRPE AVEC SPID SPIDV2 EST...
17/09/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

Pôle Emploi Formation

Développons nos talents, au service du Ping !

Fédération Française de Tennis de Table

3, rue Dieudonné Costes
75013 PARIS

ÉDITORIAL

Fédération Française de Tennis de Table

PRODUCTION

Design éditorial www.tiebreaks.fr

#FFTTofficiel - 01 53 94 50 00 – fftt@fftt.email

